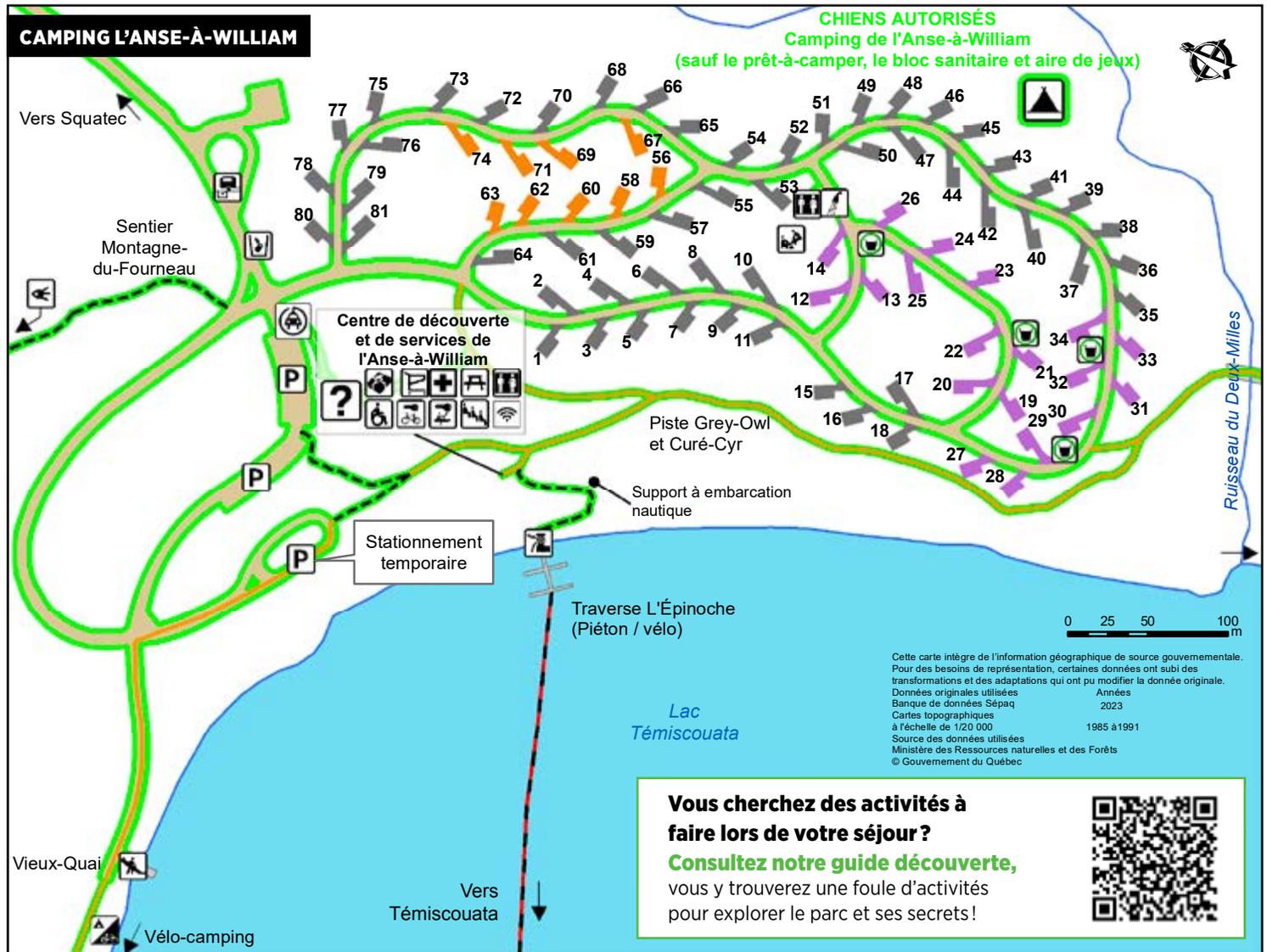
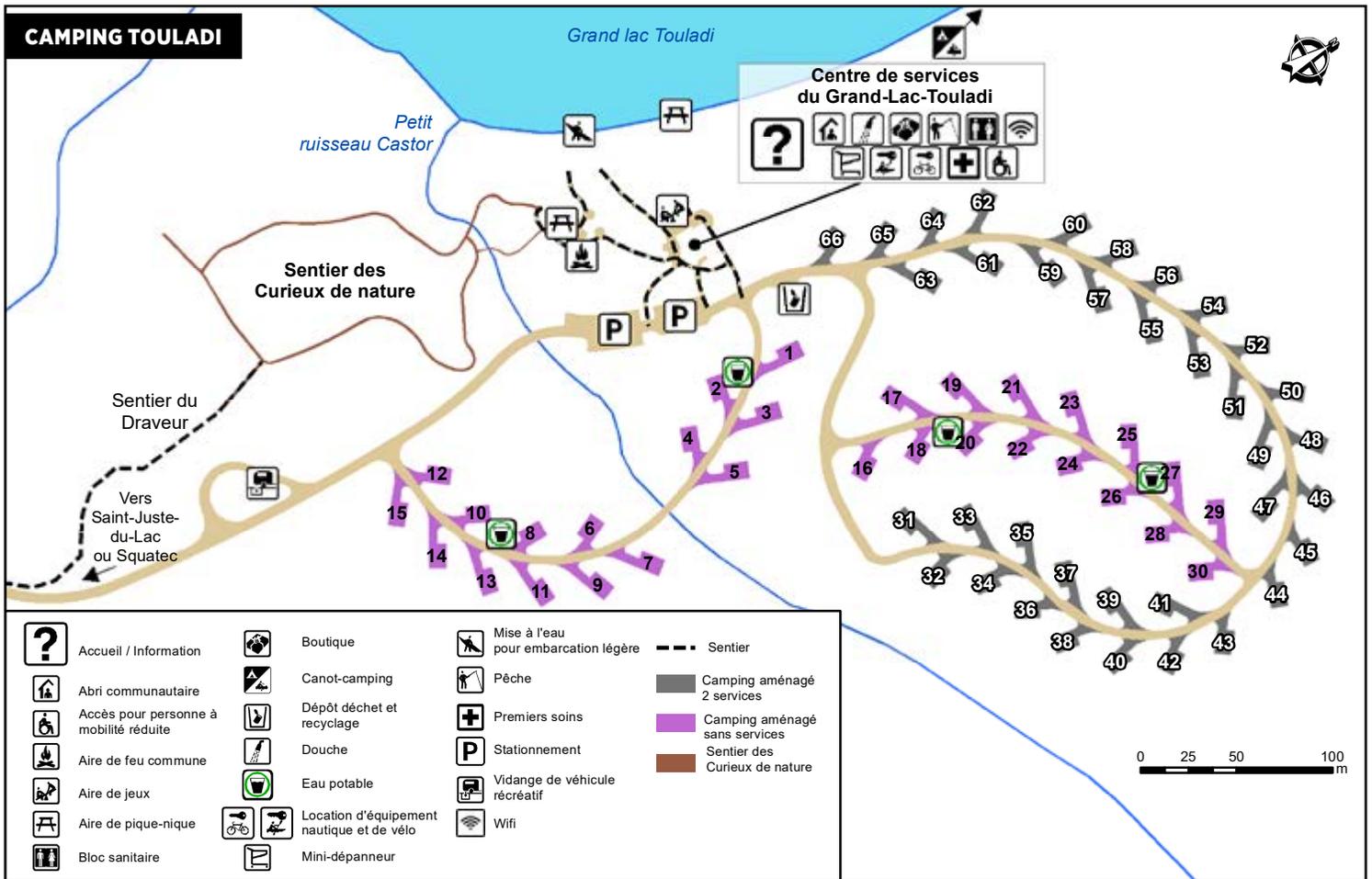


PARC NATIONAL DU LAC-TÉMISCOUATA

CAMPING



	Accueil / Information		Mise à l'eau pour embarcation légère
	Accès pour personne à mobilité réduite		Point de vue
	Aire de jeux		Premiers soins
	Aire de pique-nique		Quai
	Amphithéâtre		Salle communautaire
	Bienvenue cyclistes!		Stationnement
	Bloc sanitaire		Traverse L'Épinoche (Piéton / vélo)
	Borne de recharge électrique		Vélo-camping
	Boutique		Vidange de véhicule récréatif
	Chien interdit		Zone Wifi
	Dépôt déchet et recyclage		Piste cyclable
	Douche		Sentier
	Eau potable		Traverse L'Épinoche (Piéton / vélo)
	Location de vélo et d'équipement nautique		Camping aménagé 2 services
	Mini-dépanneur		Camping aménagé sans services
			Prêt-à-camper traditionnel
			Chien autorisé



NOS PARCS NATIONAUX

Des territoires protégés offrant une connexion à la nature, pour nous et les générations futures.

Avec des millions de visites tous les ans dans nos parcs nationaux, chaque comportement nuisible peut causer des dommages permanents à l'environnement, en plus d'affecter l'expérience des autres visiteurs. Pour profiter longtemps de cette nature exceptionnelle, prenons-en soin.

5 bons comportements à adopter en camping

- Ne pas nourrir les animaux
- Ranger la nourriture hors de leur portée
- Rester dans les sentiers et les espaces aménagés
- Ne pas ramasser d'éléments naturels (plantes, bois mort...)
- Respecter la quiétude des lieux et le couvre-feu

Merci et bon séjour en nature!

RÈGLES DE VIE AU CAMPING

- Ne laissez pas de traces de nourriture à portée des animaux pour éviter de les attirer.
- Le piétinement est dommageable pour la végétation. Évitez de marcher en dehors des sentiers et endroits prévus à cette fin.
- Pour conserver la quiétude des lieux, le couvre-feu est en vigueur de 23 h à 8 h et l'utilisation modérée des génératrices est tolérée entre 10 h et 20 h.
- Un emplacement de camping peut accueillir jusqu'à 6 personnes (max. 4 adultes pour le prêt-à-camper traditionnel).
- Un emplacement de camping peut accueillir jusqu'à 2 tentes ou 1 équipement récréatif immatriculé, 1 tente et une tente-cuisine sans fond là où les dimensions le permettent.
- Jusqu'à 2 véhicules peuvent être stationnés par emplacement si le stationnement est autorisé et accessible.
- Les feux de camp ou de cuisson sont permis aux endroits aménagés à cette fin et doivent être sous surveillance constante. Prenez soin de bien éteindre le feu avant de partir ou d'aller dormir.
- Veuillez déposer vos matières résiduelles dans les contenants prévus à cette fin.
- L'installation d'une bâche ou d'une corde pour sécher les vêtements est permise dans les limites de l'emplacement. Celle-ci doit être retirée après son utilisation.
- La vitesse maximale permise dans les secteurs de camping est de 10 km/h.
- Il est interdit d'amener un animal, à l'exception des chiens-guides et des chiens tenus en laisse aux endroits désignés à cette fin. Consultez les règles d'encadrement et les endroits autorisés dans le Guide Découverte ou au sepaq.com/animaux et veuillez respecter la signalisation à cet effet.